RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

AVIS
PORTANT SUR L'EXTENSION DE L' ACCORD CONCLU DANS LE CADRE DU COMITE INTERPROFESSIONNEL DES HUILES ESSENTIELLES FRANÇAISES (CIHEF)

L'accord interprofessionnel conclu le 12 décembre 2017 dans le cadre du comité interprofessionnel des huiles essentielles françaises (CIHEF) est étendu pour la campagne 2018/2019 par arrêté interministériel du 24 octobre 2018 publié au *Journal officiel* de la République française le 31 octobre 2018.

CIHEF
COMITE INTERPROFESSIONNEL DES HUILES ESSENTIELLES FRANÇAISES

ACCORD INTERPROFESSIONNEL – Campagnes 2018 et 2019

Article 1er : Champ d'application

Le présent accord s'applique à la filière de production des plantes à parfum françaises (lavandes et lavandins) et donc à l'ensemble des exploitations agricoles, des sociétés coopératives agricoles et des premiers acheteurs à la production. Il s'applique pour les campagnes 2018 et 2019.

Article 2 : Cotisations

Cet accord interprofessionnel permettrait de remplir les rôles et missions suivants de l'Interprofession et principalement :

- le suivi des plantations, l'évolution des pratiques agricoles (ex : plants sains), des récoltes, des stocks et des achats à la production,
- un appui à la recherche et à l'expérimentation, notamment pour lutter contre le dépérissement,
- la réglementation dont Reach,
- l'animation de la démarche de développement durable Censo,
- la promotion des plantes à parfum,
- l'appui à la gestion des semences de lavandes.

L'Assemblée Générale du CIHEF du 12 décembre 2017 s'est prononcée en faveur d'un renouvellement de la cotisation interprofessionnelle d'une part par les exploitations agricoles (part producteur) et d'autre part par les premiers acheteurs à la production et les sociétés coopératives agricoles (part acheteur).

Le montant de la cotisation volontaire obligatoire (CVO) est fixée à :

- 0,30 € par kg acheté d'huile essentielle de lavandin : 0,20 € pour la part producteur et 0,10 € pour la part acheteur
- 0,80 € par kg acheté d'huile essentielle de lavande : 0,40 € pour la part producteur et 0,40 € pour la part acheteur

- **Part producteur:**

 - <u>Cas des producteurs coopérateurs</u>
 La part "producteur" des producteurs coopérateurs français est reversée directement par les sociétés coopératives agricoles à l'Interprofession.

 - <u>Cas des autres producteurs dits indépendants</u>
 La part "producteur" des exploitations agricoles "indépendantes" françaises est perçue par le 1er acheteur à la production français pour le compte de l'Interprofession.

 - <u>Cas des ventes effectuées par le producteur à un premier acheteur étranger</u> :
 Lors d'une vente de produit à un premier acheteur étranger (hors France) par une exploitation agricole, la part producteur et la part acheteur devront être versées au CIHEF par l'exploitation agricole.

- **Part acheteur :**

 - Cas des ventes réalisées par les sociétés coopératives agricoles :
 Les premiers acheteurs à la production français achetant des quantités aux sociétés coopératives agricoles françaises reversent la part "acheteur" à l'Interprofession.
 Dans le cas d'une vente de produit par une société coopérative française à un premier acheteur étranger, la part "acheteur" est reversée par la société coopérative agricole à l'Interprofession.

 - Cas des achats réalisés auprès des producteurs dits indépendants :
 Les premiers acheteurs français à la production achetant auprès des producteurs français indépendants reversent la part "acheteur" à l'Interprofession. Comme la part "producteurs" est également perçue par les 1ers acheteurs, ces derniers reversent ainsi la totalité de la cotisation à l'Interprofession.

Article 3 : Déclarations

- **Pour la production**

La connaissance du potentiel de production et des récoltes est primordiale afin de mettre en place les actions d'orientation de la production.

Pour les campagnes 2018 et 2019 (parcellaires 2017-2018 et 2018-2019), chaque exploitation agricole doit déclarer au CIHEF les évolutions de ses superficies en plantes à parfum en fonction de différents critères (cf. modèles de déclaration). Ces déclarations peuvent être également fournies par les organisations de producteurs (OP). La déclaration peut être faite via le modèle de déclaration ou via l'application Adonis.

Chaque exploitation agricole doit également déclarer directement au CIHEF ses volumes de récolte par variété selon le modèle ci-joint, en mentionnant son stock au 30 juin pour chaque campagne. La déclaration peut être faite via le modèle de déclaration ou via l'application Adonis.

Avec ces éléments, le CIHEF réalisera une première estimation de récolte en septembre 2018 et 2019 : celle-ci sera communiquée aux administrateurs du CIHEF lors d'une réunion (assemblée générale, conseil d'administration) suivant la récolte. Les exploitations agricoles pourront aussi accès à ces informations notamment au travers des bulletins techniques de la filière.

- **Pour les achats**
 - Pour les sociétés coopératives agricoles

Pour les deux campagnes (période du 1er juillet de l'année 2017 au 30 juin de l'année 2018 et période du 1er juillet de l'année 2018 au 30 juin 2019), chaque société coopérative agricole déclare annuellement les apports définitifs de ses adhérents, les achats éventuels en France, son stock au 30 juin (2018 pour la campagne 2018 et 2019 pour la campagne 2019), les volumes des ventes réalisées en France et les volumes de vente en dehors de la France. Cette déclaration est en fonction des variétés de lavandin et de lavande et en fonction du mode de culture (conventionnel ou biologique). Cette déclaration, envoyée en juillet devra être retournée avant le 31 août de chaque année.

MC AA

Afin de faciliter la perception des cotisations volontaires obligatoires, les sociétés coopératives agricoles devront également déclarer la liste des premiers acheteurs français pour cette même période. En cas de refus, les sociétés coopératives agricoles devront s'acquitter du règlement de cette part au CIHEF.

- Pour les premiers acheteurs à la production

Pour chaque période (période du 1er juillet 2017 au 30 juin de l'année 2018 et période du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019), chaque premier acheteur à la production devra déclarer annuellement avant le 31 août (2018 pour la campagne 2018 et 2019 pour la campagne 2019) :

- les quantités d'huiles essentielles achetées directement auprès de producteurs dits indépendants
- les quantités d'huiles essentielles achetées aux sociétés coopératives agricoles
- l'état de leurs stocks d'huiles essentielles concernées, c'est-à-dire facturés par leurs fournisseurs (producteurs ou coopératives) au 30 juin (30 juin 2018 pour la campagne 2018 et 30 juin 2019 pour la campagne 2019)

Article 4 : Extension des règles

Le présent accord national interprofessionnel sera présenté à l'extension par les Pouvoirs Publics dans le cadre législatif en vigueur.

Fait à Avignon le 12 décembre 2017

Pour le collège « producteurs »

Pour le collège « acheteurs »

Parcellaire 2018

Lavande - Lavandin

CIHEF
Route de Volx Les Quintrands
04100 - Manosque
04 92 87 38 09 - adonis@cihef.org

exploitation

✉ | ✆ M | @ | Siret :
SAU (en ha) : 0

Nouvelles parcelles ou parcelles oubliées

Commune	Lieu-dit	Référence cadastrale	Espèce et variété	Statut Bio *	Implantation aaaa.mm	Arrachage ou Transfert ** aaaa.mm	Superficie	Observations

Veuillez déclarer ici toutes les nouvelles parcelles, si la place vient à manquer, continuez la déclaration sur une feuille complémentaire

Je soussigné(e), **Prénom Nom**,
atteste l'exactitude des renseignements de la déclaration.
Date et Signature :

Adonis

Stock et Récolte 2018

Lavande - Lavandin

CIHEF
Route de Volx Les Quintrands
04100 - Manosque
04.92.87.38.09 - adonis@cihef.org

exploitation			
✉	✆ M	@	**Siret :** **SAU (en ha) :** 0

Conformément à votre déclaration parcellaire, veuillez compléter, ci-dessous, les informations relatives à vos stocks et récolte pour l'année 201

Huiles essentielles

Espèce et variété	Stock avant récolte	Récolte
	kg	kg
	kg	kg
	kg	kg

Fleurs

Espèce et variété	Récolte
	kg
	kg
	kg

Bouquets

Espèce et variété	Récolte
	bouquets
	bouquets
	bouquets

Paille sèche

Espèce et variété	Récolte
	kg
	kg
	kg

Je soussigné(e), **Prénom Nom**,
atteste l'exactitude des renseignements de la déclaration.
Date et Signature :

CIHEF
COMITE INTERPROFESSIONNEL DES HUILES ESSENTIELLES FRANÇAISES

DECLARATION DE VOLUMES

Du 01/07/2017 au 30/06/2018

Nom de la Coopérative : Rempli par : Date :

			VOLUMES D'APPORT SUR LA CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION + ACHATS EVENTUELS DU 01/07/2017 AU 30/06/2018	STOCKS EN HUILES ESSENTIELLES AU 30/06/2018	VOLUMES DE VENTE FRANCE[1] DU 01/07/2017 AU 30/06/2018	VOLUMES DE VENTE HORS FRANCE[1] DU 01/07/2017 AU 30/06/2018
Huile essentielle de LAVANDIN						
CONVENTIONNEL		Grosso	Kg	kg	Kg	Kg
		Abrial	Kg	kg	Kg	Kg
		Super	Kg	kg	Kg	Kg
		Sumian	Kg	kg	Kg	Kg
		Autres	Kg	kg	Kg	Kg
BIO		Grosso	Kg	kg	Kg	Kg
		Abrial	Kg	kg	Kg	Kg
		Super	Kg	kg	Kg	Kg
		Sumian	Kg	kg	kg	kg
		Autres	Kg	kg	Kg	Kg

			VOLUMES D'APPORT SUR LA CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION + ACHATS EVENTUELS DU 01/07/2017 AU 30/06/2018	STOCKS EN HUILES ESSENTIELLES AU 30/06/2018	VOLUMES DE VENTE FRANCE[1] DU 01/07/2017 AU 30/06/2018	VOLUMES DE VENTE HORS FRANCE[1] DU 01/07/2017 AU 30/06/2018
Huile essentielle de LAVANDE						
CONVENTIONNEL	CLONALE	Maillette	Kg	Kg	kg	Kg
		Matheronne	Kg	Kg	kg	Kg
		Autres	Kg	Kg	kg	Kg
	POPULATION	Fine	Kg	Kg	kg	Kg
		Rapido	Kg	Kg	kg	Kg
		Carla	Kg	Kg	kg	Kg
		AOP				
		Autres	Kg	Kg	kg	Kg
BIO	CLONALE	Maillette	Kg	Kg	kg	Kg
		Matheronne	Kg	Kg	kg	Kg
		Autres	Kg	Kg	kg	Kg
	POPULATION	Fine	Kg	Kg	kg	Kg
		Rapido	kg	kg	kg	kg
		Carla	Kg	Kg	kg	Kg
		AOP	Kg	Kg	kg	Kg
		Autres	Kg	Kg	kg	Kg

Certifié conforme par le Président de la coopérative :

[1] *Afin de faciliter les contrôles des cotisations, le détail nominatif par acheteur devra être fourni.*

DECLARATION DE VOLUMES D'ACHATS A LA PRODUCTION
du 01/07/2017 au 30/06/2018

Nom de la société : Rempli par : Date :

		VOLUMES D'ACHATS A LA PRODUCTION FRANCAISE HORS COOPERATIVES DU 01/07/2017 AU 30/06/2018	VOLUMES D'ACHATS AUX COOPERATIVES DU 01/07/2017 AU 30/06/2018	STOCKS EN HUILES ESSENTIELLES FRANCAISES[1] AU 30/06/2018
Huile essentielle de LAVANDIN				
CONVENTIONNEL	Grosso	Kg	Kg	Kg
	Abrial	Kg	Kg	Kg
	Super	Kg	Kg	Kg
	Sumian	Kg	Kg	Kg
	Autres	Kg	Kg	Kg
BIO	Grosso	Kg	Kg	Kg
	Abrial	Kg	Kg	Kg
	Super	Kg	Kg	Kg
	Sumian	Kg	Kg	Kg
	Autres	Kg	Kg	Kg

			VOLUMES D'ACHATS A LA PRODUCTION FRANCAISE HORS COOPERATIVES DU 01/07/2017 AU 30/06/2018	VOLUMES D'ACHATS AUX COOPERATIVES DU 01/07/2017 AU 30/06/2018	STOCKS EN HUILES ESSENTIELLES FRANCAISES[1] AU 30/06/2018
Huile essentielle de LAVANDE					
CONVENTIONNEL	CLONALE	Maillette	Kg	Kg	Kg
		Matheronne	Kg	Kg	Kg
		Autres	Kg	Kg	Kg
	POPULATION	Fine	Kg	Kg	Kg
		Rapido	Kg	Kg	Kg
		Carla	Kg	Kg	Kg
		AOP	kg	kg	kg
		Autres	Kg	Kg	Kg
BIO	CLONALE	Maillette	Kg	Kg	Kg
		Matheronne	Kg	Kg	Kg
		Autres	Kg	Kg	Kg
	POPULATION	Fine	Kg	Kg	Kg
		Rapido	kg	Kg	Kg
		Carla	Kg	Kg	Kg
		AOP	Kg	Kg	Kg
		Autres	Kg	Kg	Kg

Certifié conforme par le responsable des achats :
Nom du responsable :

A renvoyer à Mme la directrice CIHEF - Les quintrands - route de Volx - 04100 MANOSQUE - tel : 04 92 87 38 09 fax : 04 92 72 72 09. *Le courrier devra indiquer la mention « personnel ».*

[1] *Huiles essentielles de lavandes ou de lavandins français **facturées** à l'entreprise au 30 juin 2017.*

Parcellaire 2019

Lavande - Lavandin

CIHEF
Route de Volx Les Quintrands
04100 - Manosque
04 92 87 38 09 - adonis@cihef.org

exploitation

M

Siret :
SAU (en ha) : 0

Nouvelles parcelles ou parcelles oubliées

Commune	Lieu-dit	Référence cadastrale	Espèce et variété	Statut Bio *	Implantation aaaa.mm	Arrachage ou Transfert ** aaaa.mm	Superficie	Observations

Veuillez déclarer ici toutes les nouvelles parcelles, si la place vient à manquer, continuez la déclaration sur une feuille complémentaire

Je soussigné(e), **Prénom Nom**,
atteste l'exactitude des renseignements de la déclaration.
Date et Signature :

Adonis

Stock et Récolte 2019

Lavande - Lavandin

CIHEF
Route de Volx Les Quintrands
04100 - Manosque
04.92.87.38.09 - adonis@cihef.org

exploitation			
✉	✆ M	@	Siret : SAU (en ha) : 0

Conformément à votre déclaration parcellaire, veuillez compléter, ci-dessous, les informations relatives à vos stocks et récolte pour l'année 201

Huiles essentielles

Espèce et variété	Stock avant récolte	Récolte
	kg	kg
	kg	kg
	kg	kg

Fleurs

Espèce et variété	Récolte
	kg
	kg
	kg

Bouquets

Espèce et variété	Récolte
	bouquets
	bouquets
	bouquets

Paille sèche

Espèce et variété	Récolte
	kg
	kg
	kg

Je soussigné(e), **Prénom Nom**,
atteste l'exactitude des renseignements de la déclaration.
Date et Signature :

CIHEF
COMITE INTERPROFESSIONNEL DES HUILES ESSENTIELLES FRANÇAISES

DECLARATION DE VOLUMES D'ACHATS A LA PRODUCTION
du 01/07/2018 au 30/06/2019

Nom de la société : Rempli par : Date :

		VOLUMES D'ACHATS A LA PRODUCTION FRANCAISE HORS COOPERATIVES DU 01/07/2018 AU 30/06/2019	VOLUMES D'ACHATS AUX COOPERATIVES DU 01/07/2018 AU 30/06/2019	STOCKS EN HUILES ESSENTIELLES FRANCAISES[1] AU 30/06/2019
Huile essentielle de LAVANDIN				
CONVENTIONNEL	Grosso	Kg	Kg	Kg
	Abrial	Kg	Kg	Kg
	Super	Kg	Kg	Kg
	Sumian	Kg	Kg	Kg
	Autres	Kg	Kg	Kg
BIO	Grosso	Kg	Kg	Kg
	Abrial	Kg	Kg	Kg
	Super	Kg	Kg	Kg
	Sumian	Kg	Kg	Kg
	Autres	Kg	Kg	Kg

			VOLUMES D'ACHATS A LA PRODUCTION FRANCAISE HORS COOPERATIVES DU 01/07/2018 AU 30/06/2019	VOLUMES D'ACHATS AUX COOPERATIVES DU 01/07/2018 AU 30/06/2019	STOCKS EN HUILES ESSENTIELLES FRANCAISES[1] AU 30/06/2019
Huile essentielle de LAVANDE					
CONVENTIONNEL	CLONALE	Maillette	Kg	Kg	Kg
		Matheronne	Kg	Kg	Kg
		Autres	Kg	Kg	Kg
	POPULATION	Fine	Kg	Kg	Kg
		Rapido	Kg	Kg	Kg
		Carla	Kg	Kg	Kg
		AOP	kg	kg	kg
		Autres	Kg	Kg	Kg
BIO	CLONALE	Maillette	Kg	Kg	Kg
		Matheronne	Kg	Kg	Kg
		Autres	Kg	Kg	Kg
	POPULATION	Fine	Kg	Kg	Kg
		Rapido	kg	Kg	Kg
		Carla	Kg	Kg	Kg
		AOP	Kg	Kg	Kg
		Autres	Kg	Kg	Kg

Certifié conforme par le responsable des achats :
Nom du responsable :

A renvoyer à Mme la directrice CIHEF - Les quintrands - route de Volx - 04100 MANOSQUE - tel : 04 92 87 38 09 fax : 04 92 72 72 09. *Le courrier devra indiquer la mention « personnel ».*

*[1]-Huiles essentielles de lavandes ou de lavandins français **facturées** à l'entreprise au 30 juin 2017.*

CIHEF
COMITE INTERPROFESSIONNEL DES HUILES ESSENTIELLES FRANÇAISES

DECLARATION DE VOLUMES

Du 01/07/2018 au 30/06/2019

Nom de la Coopérative : Rempli par : Date :

			VOLUMES D'APPORT SUR LA CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION + ACHATS EVENTUELS DU 01/07/2018 AU 30/06/2019	STOCKS EN HUILES ESSENTIELLES AU 30/06/2018	VOLUMES DE VENTE FRANCE[1] DU 01/07/2018 AU 30/06/2019	VOLUMES DE VENTE HORS FRANCE[1] DU 01/07/2018 AU 30/06/2019
Huile essentielle de LAVANDIN						
CONVENTIONNEL		Grosso	Kg	kg	Kg	Kg
		Abrial	Kg	kg	Kg	Kg
		Super	Kg	kg	Kg	Kg
		Sumian	Kg	kg	Kg	Kg
		Autres	Kg	kg	Kg	Kg
BIO		Grosso	Kg	kg	Kg	Kg
		Abrial	Kg	kg	Kg	Kg
		Super	Kg	kg	Kg	Kg
		Sumian	Kg	kg	kg	kg
		Autres	Kg	kg	Kg	Kg

			VOLUMES D'APPORT SUR LA CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION + ACHATS EVENTUELS DU 01/07/2018 AU 30/06/2019	STOCKS EN HUILES ESSENTIELLES AU 30/06/2018	VOLUMES DE VENTE FRANCE[1] DU 01/07/2018 AU 30/06/2019	VOLUMES DE VENTE HORS FRANCE[1] DU 01/07/2018 AU 30/06/2019
Huile essentielle de LAVANDE						
CONVENTIONNEL	CLONALE	Maillette	Kg	Kg	kg	Kg
		Matheronne	Kg	Kg	kg	Kg
		Autres	Kg	Kg	kg	Kg
	POPULATION	Fine	Kg	Kg	kg	Kg
		Rapido	Kg	Kg	kg	Kg
		Carla	Kg	Kg	kg	Kg
		AOP				
		Autres	Kg	Kg	kg	Kg
BIO	CLONALE	Maillette	Kg	Kg	kg	Kg
		Matheronne	Kg	Kg	kg	Kg
		Autres	Kg	Kg	kg	Kg
	POPULATION	Fine	Kg	Kg	kg	Kg
		Rapido	kg	kg	kg	kg
		Carla	Kg	Kg	kg	Kg
		AOP	Kg	Kg	kg	Kg
		Autres	Kg	Kg	kg	Kg

Certifié conforme par le Président de la coopérative :

[1] *Afin de faciliter les contrôles des cotisations, le détail nominatif par acheteur devra être fourni.*